

COMPTE-RENDU

Séance du 25 AVRIL 2024

L'an 2024 et le 25 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil Municipal sous la présidence de Mme BOUIN Marie-Irène, Maire.

Présents : 8

Mme BOUIN Marie-Irène, Maire, Mme MOISON Sylvie, M. DESCARPENTRIES Sylvain, M. DELAMARRE Franck, Mme AVART-VOYE Anne-Laure, Mme DEVAY Nathalie, M. LAISNE Philippe, Mme HORHANT Hélène

Excusés avant donné procuration : 2

Mme CHENUET Claudine à Mme BOUIN Marie-Irène, Mme BARDOUL Maud à M. LAISNE Philippe

Excusés : 2

M. DEFACHELLES Philippe et M. POULAIN Fabrice

Absent : M. AUDION Alexandre

Elus en exercice : 13

A été nommée secrétaire : Mme AVART-VOYE Anne-Laure

Date de la convocation : 18/04/2024

Date d'affichage : 18/04/2024

Le Conseil Municipal est informé de la démission du Conseil Municipal de M. Arnaud Pelé à compter du 22 avril 2024.

ORDRE DU JOUR :

- 1 Actualisation des zones d'accélération des énergies renouvelables
- 2 Convention avec la commune de Saint-Vincent pour la mise à disposition d'agent
- 3 Avenant pour la mission coordination SPS pour les travaux de la Mairie
- 4 Conseil en Energie Partagée – Autorisation de signature de la convention
- 5 Vœu de soutien à l'hôpital de Redon
- 6 Modification des horaires d'ouverture de la Mairie
- 7 Questions diverses

DEMANDE D'AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR DU CM

Convention avec ATLANTIC'EAU pour extension du réseau d'eau potable au Champ Brézin

Le Conseil Municipal approuve, par 11 voix POUR et une abstention (M. Philippe LAISNE) l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars est approuvé à l'unanimité.

ACTUALISATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Madame le Maire informe que la Préfecture demande de positionner les sites choisis destinés à recevoir des systèmes produisant des énergies renouvelables.

Pour rappel, le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 Février dernier a localisé les deux sites autorisés pour le développement éolien.

Un registre a été mis à la disposition du public en janvier et février à l'accueil de la mairie. Aucune observation n'a été enregistrée.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 26 octobre, a proposé le site du Champ Brézin et de la Route de la Roberdière ainsi que les bâtiments publics du Bourg pour accueillir des panneaux photovoltaïques ou solaires.

Afin d'être plus précis dans le zonage des différents moyens d'énergies renouvelables, il est proposé d'ajouter :

- Les espaces publics (ombrières par exemple) situés dans l'agglomération,
- Pour la méthanisation, les demandes individuelles seront étudiées au cas par cas en l'absence d'un projet de grande envergure.

Le Conseil Municipal par 9 voix POUR et 1 voix CONTRE (Maud BARDOUL) :

- **APPROUVE** l'ajout des espaces publics situés dans l'agglomération pour accueillir les différents moyens d'énergies renouvelables,
- **DIT** que pour la méthanisation, les demandes individuelles seront étudiées au cas par cas,
- **REFUSE** les projets de grande envergure pour la méthanisation,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

CONVENTION AVEC SAINT-VINCENT-DES-LANDES POUR LA MISE A DISPOSITION D'AGENTS

Madame le Maire informe qu'en raison de l'absence de tous les agents administratifs de la Mairie de Saint-Vincent-des-Landes, un agent a été amené à travailler pour la Commune de Saint-Vincent-des-Landes, afin de les dépanner. Il est proposé de formaliser cette situation exceptionnelle dans une convention entre la Commune de Jans et de Saint-Vincent-des-Landes.

Celle-ci prévoit le remboursement de la rémunération des agents et des frais de déplacement par la Commune de Saint-Vincent-des-Landes à la Commune de Jans.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de cette convention, permettant le remboursement des frais de mise à disposition de cet agent à la Commune de Saint-Vincent-des Landes,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

AVENANT POUR LA MISSION DE COORDINATION SPS POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, l'assemblée a refusé l'avenant de la société Dekra. Après information prise auprès de l'architecte, la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé est obligatoire pour tous les chantiers.

DEKRA a reçu le planning du chantier « Mairie » avec tous les arrêts (total 11 mois) et vérifie les mois comptabilisés par rapport aux mois de chantier.

Rappel de la mission : 1 250 € HT.

Le Conseil Municipal, par 9 voix POUR et 1 voix CONTRE (Philippe LAISNE) :

- **APPROUVE** l'avenant pour la mission de coordination SPS pour les travaux de la Mairie, permettant la poursuite du chantier sans coût supplémentaire,

- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Considérant que la Commune est adhérente à Territoire d'Energie Loire-Atlantique (TE44), notamment, pour la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité.

Considérant que dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, TE44 a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique.

Considérant que TE44, par le biais de sa direction Transition Energétique, met à disposition de ses collectivités adhérentes son service « Conseil en Énergie Partagée » (CEP) afin de doter les territoires des moyens humains d'expertise, d'animation et de mise en œuvre de leur politique énergétique, en toute indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergies ainsi que des bureaux d'études.

Considérant que l'un des objectifs est d'aider les collectivités à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via l'intervention d'un « conseiller énergie » pour les collectivités adhérentes au service, axées sur le conseil et un accompagnement de proximité, avec pour objectifs, à la fois des économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, une limitation des émissions de gaz à effet de serre mais également une baisse du budget de fonctionnement « énergie » des collectivités concernées.

Considérant que cette mise à disposition durera 1 an, renouvelable tacitement 2 fois, et aura pour objet l'accompagnement de la Collectivité à la maîtrise de ses consommations d'énergies.

Considérant que cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement de frais par la Commune à TE44 à hauteur de :

- 0,80 euro / an et / habitant, net de taxe (sur la base INSEE au 1^{er} janvier de l'année N), à compter du 1^{er} avril 2024
- Ajout d'un forfait de 1 500 €, net de taxe (en sus de la participation annuelle de 0,80 € / habitant), à compter du 1^{er} janvier 2025

Considérant que conformément à la base INSEE de l'année 2024, la Commune comprend 1 421 habitants,

Considérant en l'espèce que le montant dû sera donc de 852,60 € pour 2024 et de 2 636,80 € à compter de 2025 et pour les années à suivre.

La convention proposée est d'un an, renouvelable deux fois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition du service « Conseil en Energie Partagée » de TE44 dans les conditions définies ci-dessus, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction ;
- **APPROUVE** le montant de remboursement des frais de fonctionnement à TE44 pour la mise à disposition d'un conseiller en énergie partagée dans le cadre de ladite convention.
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

VŒU DE SOUTIEN A LA PLATEFORME DU TERRITOIRE COUVERT PAR L'HOPITAL DE REDON

Un comité d'appui de l'hôpital de Redon-Carentoir a vu le jour, rassemblant ainsi les élus (parlementaires et élus locaux, citoyens et usagers, personnels de santé et tout autre acteur souhaitant le rejoindre) pour défendre collectivement son service public hospitalier.

L'hôpital de Redon occupe une place centrale dans l'accès aux soins sur un bassin de vie de plus de 150 000 habitants. La vétusté de son bâtiment central met en difficulté les personnels, les patients, nuit à son attractivité, représente un gaspillage et un handicap budgétaire majeurs. La construction d'un nouvel hôpital est une nécessité absolue.

Le comité d'appui expose sa plateforme commune, sa vision de l'hôpital de Redon et présente ses revendications afin de répondre au mieux aux besoins du territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOUTIENT** le comité d'appui dans sa démarche pour maintenir un service public hospitalier de qualité,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Madame le Maire informe que dans le cadre du recrutement d'un nouvel agent au service administratif, il est proposé de revoir les horaires d'ouverture de la Mairie :

Tous les matins de 8h30 à 12h30
Le mardi après-midi de 16h30 à 17h30
Le samedi matin de 9h à 12h, sauf du 14/07 au 15/08.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie à compter du 1^{er} septembre 2024, comme indiqués ci-dessus,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

CONVENTION AVEC ATLANTIC'EAU POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'EAU – OAP CHAMP BREZIN

Madame le Maire informe que dans le cadre de la construction des vestiaires et en vue de l'OAP du Champ Brézin ainsi que la construction d'un pôle Enfance, il est nécessaire de réaliser une extension de réseau d'eau potable. ATLANTIC'EAU propose une convention relative aux travaux pour une participation communale de 7560 € TTC (longueur 70 ml).

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'offre d'ATLANTIC'EAU pour l'extension des réseaux d'eau potable à hauteur de 7 560€ TTC,
- **AUTORISE** la signature de cette convention avec Atlantic'Eau,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Vie Associative Sports Loisirs Culture : 26/03/2024

CALENDRIER DES REUNIONS :

Visite Campus Connecté : vendredi 26/04 à 14h30
Commission Vie Associative : lundi 06/05 à 19h00
Commission Enfance et Jeunesse : 22/05 à 19h00
Commission Cœur de Bourg : 21/05 à 19h00
Commission Patrimoine Communal : 13/05 à 18h00
Commission Communication : 28/05 à 19h00
Commission Cœur de Bourg (Conseil Municipal) : 10/06/2024 à 19h00 à JANS

INFORMATIONS COMMUNALES :

Cérémonie du 08 mai
SACEM

Intercalées 2024 le 19 juillet : Il est proposé de solliciter un DJ pour animer la soirée. Le Conseil Municipal approuve par 10 voix POUR et 2 abstentions (Sylvie MOISON et Hélène HORHANT) cette proposition.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES :

- Le Rapport d'Activités sera envoyé (15mn en vidéo)
- La cession de 2 terrains a été validée lors du dernier conseil communautaire
 - 10 ha à Erbray pour un ensemble immobilier logistique APRC de près de 30.000 m2 (120 emplois)
 - 3,5 ha à Derval pour la Minoterie BOURSEAU

QUESTIONS DIVERSES

Planning des élections du 09 juin

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL LE JEUDI 30 MAI 2024 à 19h30

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, Mme Marie-Irène BOUIN clôt la séance.

Fin de séance à 21h30

En mairie, le 07/05/2024
Le Maire
Marie-Irène BOUIN